



Compte-rendu du Conseil de l'ED SIReNa en date du 10/11/2023

14h00 – Salle Gallé BU Présidence Brabois

Présents : Elmira ARAB TEHRANY-KAHN, Nicolas FIERLING, Pascal FONTAINE, Evelyn FÜRI, Camille GAY, Éric GELHAYE, Maureen GERLEI, Mélanie NEVEU, Anne-Marie REVOL, Sophie SLEZACK, Dorian THOMASSIN, Sébastien DUPLESSIS, Chloé GAPP

Excusés : Christine DUVAUX-PONTER, Cyril BONTEMPS, Marie-Camille CAUMON, Nicolas DIDAT, Jean-Luc GEGOUT, Florent DUCROCQ et Elisabeth Maria GROSS

Invité(s) : Estelle BARRANCO, Vincent ROBIN

Ordre du jour :

1. Présentation de Vincent Robin (LIEC)
2. Point « doctorants »
3. Informations générales
4. Approbation du CR du 04/04/2023
5. Rentrée de l'ED SIReNa
6. Cérémonie des docteurs et prix de thèse UL
7. Prix de thèse de l'Académie Lorraine des Sciences (ALS)
8. Liste des contrats doctoraux 2022-2023,
9. Liste des bénéficiaires d'une dérogation d'inscription en doctorat avec un diplôme ne conférant pas le grade de Master en 2022-2023
10. Liste des doctorants ayant obtenu une dérogation au de-là de la 3ème/6ème année au doctorat 2022-2023
11. Référents contre le harcèlement au sein du conseil des laboratoires de l'ED
12. Budget
13. Bilan des formations
14. Questions diverses

Au cours de ce conseil ordinaire, plusieurs points ont été abordés :

1 Présentation de Vincent Robin (LIEC)

Vincent ROBIN se présente auprès du conseil de l'école doctorale, il propose sa candidature en remplacement de Madame Elisabeth GROSS.

Les membres émettent un avis favorable à l'unanimité.

2 Points « doctorants »



Dorian Thomassin fait remonter une incompréhension générale quant à l'obligation pour les doctorants de suivre la formation à la pédagogie pour les doctorants qui enseignent au sein de l'UL. L'école doctorale répond que les formations à la pédagogie sont obligatoires pour les doctorants en contrats doctoraux qui réalisent 32h, 48h et 64h (DCCE). Les doctorants qui ne sont pas en contrats doctoraux ou qui ne réalisent pas les heures citées ci-dessus n'ont pas l'obligation de suivre ces modules de formation, néanmoins l'école doctorale incite les doctorants à se former à l'enseignement (Modules MDD, Mooc...).

Il soulève également une seconde incompréhension quant au transfert de gestionnaire administrative de Nancy (Estelle BARRANCO) vers Metz (Stéphane LEBRETON) pour les laboratoires CRPG et GéoRessources. Elmira ARAB TEHRANY KAHN explique qu'il ne s'agit pas d'un choix de l'école doctorale mais d'une décision de la Maison Du Doctorat suite à une restructuration internet de la sous-direction. Dorian THOMASSIN explique que certains doctorants ont dû se déplacer à Metz pour réceptionner leurs certificats d'inscription et leurs cartes. L'école doctorale confirme qu'ils n'ont pas à se déplacer qu'il faut demander à Stéphane LEBRETON de les envoyer par courrier interne.

Pour terminer, il soulève une dernière difficulté remontée par les doctorants de SIReNa, il est fait état des délais de validation des demandes de soutenances trop long. Elmira ARAB TEHRANY KAHN explique le processus de validation depuis le directeur de thèse jusqu'à l'établissement (Vice-Présidente en charge du doctorat) qui peut prendre plusieurs jours ou semaines. L'école doctorale valide dans les meilleurs délais et souligne l'importance de respecter les 8 semaines de délais pour le dépôt.

Dorian THOMASSIN explique que les deuxièmes années (2023-2024) inscrits après la réunion de rentrée de l'ED de l'année dernière (2022), n'ont pas reçu le mail d'invitation pour assister à la journée de rentrée 2023. L'école doctorale va faire remonter ce dysfonctionnement à la Maison Du Doctorat.

3 Informations générales

Elmira ARAB TEHRANY KAHN informe les membres du conseil des mouvements de personnels au sein de la Maison Du Doctorat, Estelle BARRANCO est maintenant affectée pour 50% à l'ED C2MP et 50% à l'ED SIRENA. Ce qui justifie que Stéphane LEBRETON (Metz) a récupéré la gestion des doctorants de GéoRessources et du CRPG (environ 100 doctorants).

Mélissa MELO en charge de la vie doctorante au sein de la MDD a changé de fonction et est remplacée par Sanae El-Karkri pour le site de Nancy et Hajer Mestaysser pour le site de Metz.

Elmira ARAB TEHRANY KAHN présente aux membres les conclusions provisoires du rapport HCERES établissement :

Conclusion du domaine de la politique de formation, Vie étudiante et vie de campus

- Forces:
 - La structuration de l'offre de formation doctorale et la gestion administrative du doctorat.
- Faiblesses
 - Une insuffisante prise en compte par l'université des spécificités statutaires et des attentes des doctorants.
 - La place de la dimension internationale dans la politique de formation, du 1er cycle jusqu'au doctorat.
- Recommandations
 - Poursuivre l'approche par compétences, renforcer l'interdisciplinarité dans l'offre de formation et généraliser l'évaluation des enseignements.





Le rapport HRS4R :

Rapport HRS4R:

Les actions en faveur de la qualité de vie prévues par le plan HRS4R sont très bonnes
 L'UL a réussi à unifier les critères de ses actions en matière de ressources humaines et à les appliquer
 Le guide d'accueil de l'UL est de grande qualité
 L'UL s'engage très fortement en faveur de la science ouverte et adopte une attitude négative à l'égard du paiement des publications en libre accès

Conclusion

Forces:

- Les activités menées dans le domaine de l'éthique et de la science ouverte constituent un point fort. Les doctorants ont bénéficié d'un soutien important et des procédures ont été mises en place. Les normes éthiques internationales en matière de recherche ont été appliquées. Tous les doctorants de l'UL suivent une formation obligatoire sur l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique (MOOC), ce qui est très positif.
- L'accent mis sur la mise en œuvre des principes de la science ouverte au niveau universitaire
- La lutte contre les discriminations de toutes sortes est une priorité claire de l'institution



- Faiblesses

- Une insuffisante prise en compte par l'université des spécificités statutaires et des attentes des doctorants.

- Recommandations

- L'engagement des chercheurs ne semble pas très élevé
- Il y a trop peu de soutien à la formation pour l'ensemble de la communauté universitaire. La formation se concentre sur les doctorants, alors que, d'après les données, les R3 et R4 représentent un groupe très important de chercheurs
- Envisager d'introduire la déclaration des relations entre les doctorants et les directeurs de thèse afin d'atténuer les risques liés aux conflits d'intérêts qui pourraient mettre en péril l'intégrité de la mise en œuvre du programme de doctorat.



La mise en place des contrats doctoraux :

Rappel réglementaire
 Décrets, arrêtés, circulaires
 TEXTES GÉNÉRAUX
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
 Décret n° 2000-464 du 23 avril 2000 relatif aux doctorants contractuels
 des établissements publics d'enseignement supérieur en France

Mise en place des contrats doctoraux

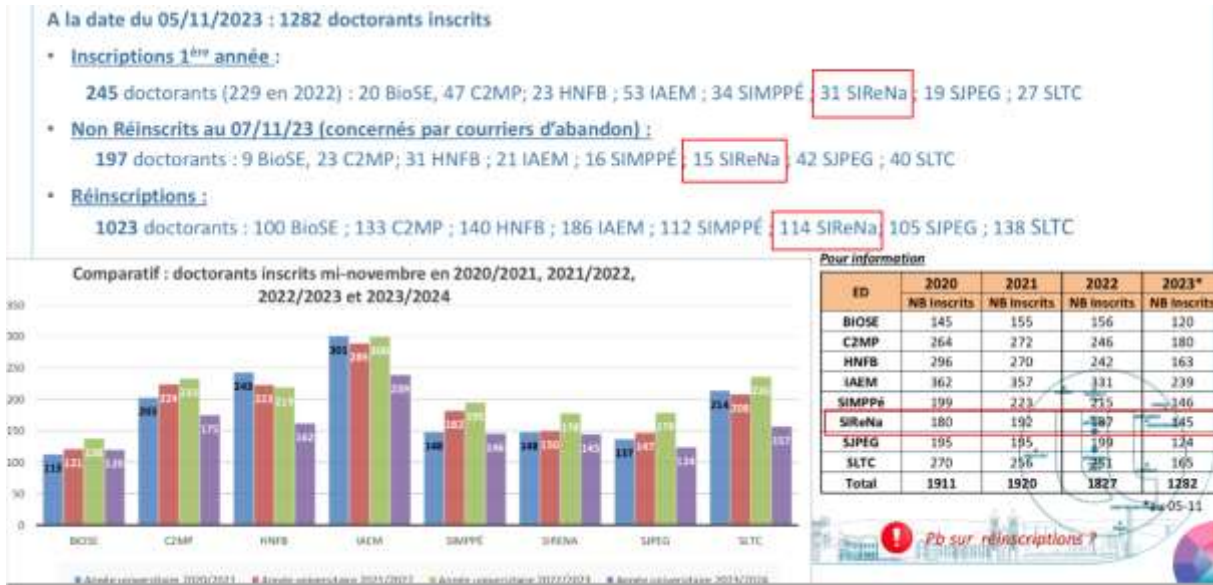
Art. 1er. – Afin d'encourager la formation à la recherche et par la recherche des diplômés de l'enseignement supérieur au niveau du doctorat et de faciliter leur orientation tant vers les activités de recherche que vers d'autres activités de l'économie, de l'enseignement et de la culture, **les établissements publics** mentionnés à l'article 2 du présent décret **peuvent**, en application des dispositions de l'article L. 412-2 du code de la recherche, **recruter des étudiants inscrits en vue de la préparation d'un doctorat par un contrat** dénommé « contrat doctoral ».

Conclusions

- La DRH ne peut établir le contrat doctoral si les doctorants **ne sont pas inscrits** (certificat de scolarité)
- Les inscriptions **doivent** être anticipées avant la date souhaitée de démarrage du contrat de travail (1^{er} octobre normalement)
 - Impossibilité de traiter la mise en place de 200 contrats doctoraux en 1 jour et même en 10 jours ouvrés (138 contrats doctoraux UL 1A à ce jour dont 78 avec date d'inscription postérieure à la date de démarrage du contrat)
 - Besoin d'assurer le paiement des doctorants le plus rapidement possible (inscription entièrement à distance possible)
 - Malmené le personnel de la MDD n'est pas admissible, pour un défaut d'anticipation des DT

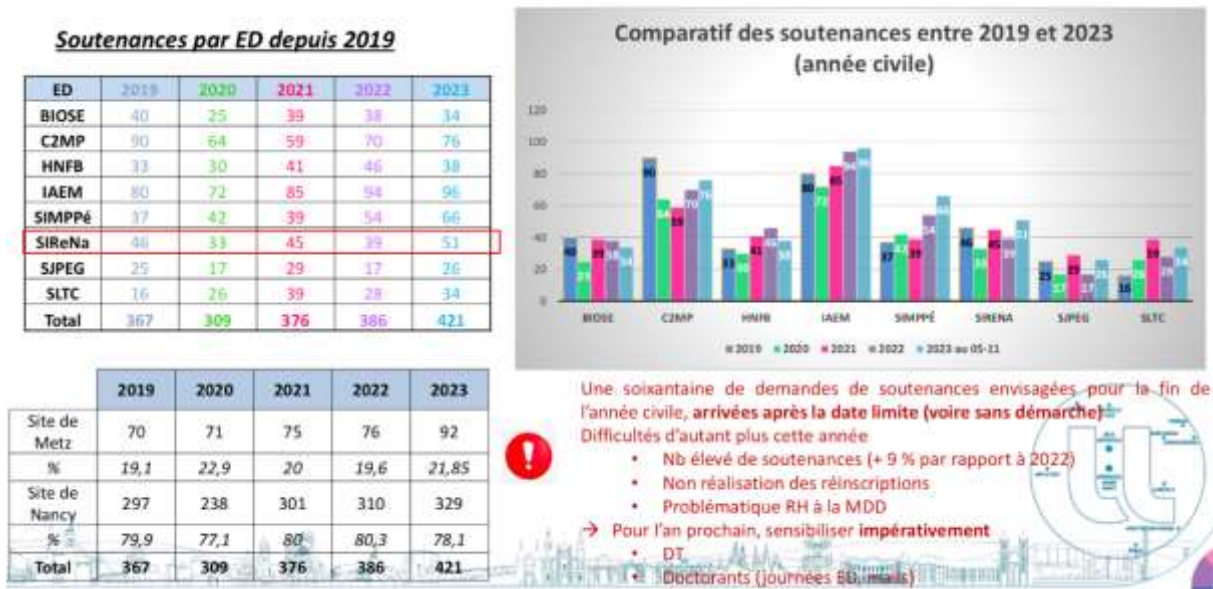


Elmira ARAB TEHRANY KAHN fait le point sur les inscriptions/réinscriptions pour la rentrée 2023-2024



Il est constatable que le nombre de réinscription est en baisse cette année, plusieurs raisons sont évoquées comme la promulgation tardive des résultats de Master 2.

Elmira ARAB TEHRANY KAHN fait le point sur les soutenances pour l'année civile 2023 :



Le nombre de soutenance en 2023 est en forte hausse cela est expliqué par l'effet COVID de l'année 2020.

Pour terminer la directrice de l'école doctorale rappelle les règles de composition des jurys de thèses avec des collègues étrangers :



Composition des jurys de thèses avec collègues étrangers

- Pour chaque membre étranger non cadre A (prof ou DR) et souhaitant faire valoir sa position dans un jury de thèse (« HDR » en vue d'être rapporteur ou Cadre A pour l'équilibre), un CV doit être ajouté à la demande ADUM
- Le CV doit être examiné par la direction de l'ED / VP Doctorat
- Critères pour déterminer l'équilibre :
 - ✓ Tableau du ministère de comparatif des titres étrangers :
https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/etab_questionnaire.htm
https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/pdf/EC_pays_etrangers/Tableau_comparaison_au_26_septembre_2012.pdf
 - ✓ En complément, autres critères :
 Actuellement les critères pris en considération par la VP pour émettre un avis :
 1. Existence de thèses dirigées/co-dirigées (soutenues)
 2. Participation en tant que rapporteur à des jurys de thèse
 3. Expérience après date de la soutenance de thèse (par exemple refus récent pour une collègue ayant soutenu sa thèse en 2022)



4. Avis sur le compte rendu du conseil de l'école doctorale du 04 avril 2023

Après une correction mineure les membres du conseil émettent un avis favorable moins 4 abstentions au compte rendu du conseil du 4 avril 2023.

5. Rentrée de l'ED SIReNa

La réunion de rentrée de l'école doctorale est prévue le jeudi 16 novembre 2023 dans la salle Gallé de la présidence de Brabois. Au cours de cette matinée, l'école doctorale et son fonctionnement seront présentés par Elmira ARAB TEHRANY KAHN. Claire BACHETER présentera le dispositif Dream, le club étudiant « Bionysos » sera présenté par Clémence DELMAS et Ludovic VAUTHIER et Sanae EL KARKRI interviendra pour présenter la vie doctorante. La parole sera également donnée aux représentants des doctorants élus au conseil de l'ED. La direction de l'ED invite les membres du conseil à s'y rendre.

Lors de la réunion de rentrée de l'UL, il a été diffusé un calendrier annuel de doctorat :





6 Cérémonie des docteurs et prix de thèse UL

La cérémonie de remise des diplômes de l'UL aura lieu le 24 novembre 2023 sur le site Campus Sciences Humaines et Sociales de Nancy. Une retransmission en direct est prévue via ULTV.

Le prix de thèse de l'établissement pour notre école sera remis à Maxime PIRALLA (CRPG).

7 Prix de thèse de l'Académie Lorraine des Sciences (ALS)

Elmira ARAB TEHRANY KAHN a fait remonter à l'ALS 4 dossiers de candidatures :

- Anais THOMAS
- Maxime PIRALLA
- Dani SUKKAR
- Emilio ABI ADD

La remise du prix aura lieu le 27 janvier 2024 (à confirmer)

8 Avis sur l'attribution des contrats doctoraux 2022-2023

Les membres prennent connaissance de la liste des recrutements réalisés sur les contrats doctoraux de l'établissement 2022-2023 et émettent un avis favorable à l'unanimité.

9 Avis sur la liste des bénéficiaires d'une dérogation d'inscription en doctorat avec un diplôme ne conférant pas le grade de Master – VAE

Les membres prennent connaissance de la liste des bénéficiaires d'une dérogation de Master -VAE pour l'année 2022-2023 et émettent un avis favorable à l'unanimité.

10 Avis sur la liste des bénéficiaires ayant obtenu une dérogation d'inscription en année dérogatoire 2022-2023

Les membres prennent connaissance de la liste des bénéficiaires d'inscription en année dérogatoire pour l'année 2022-2023 et émettent un avis favorable à l'unanimité.

11 Référents contre le harcèlement au sein du conseil des laboratoires de I4ED

Elmira ARAB TEHRANY KAHN explique qu'il est indispensable d'avoir des référents contre le harcèlement et les risques psychosociaux dans chaque laboratoire. Ces référents doivent-être 2 minimums (en respectant si possible la parité) et un référent « doctorant » est également demandé.

Cette dernière invite les laboratoires n'ayant pas encore fait remonter à l'ED ces contacts à le faire.



12 Renouvellement du conseil de l'école doctorale

Elmira ARAB TEHRANY KAHN explique aux membres que le conseil de l'ED va devoir se renouveler (contrat quinquennal) et de ce fait elle sonde les membres qui souhaiteraient encore y siéger et les membres qui souhaiteraient être remplacés. Elle précise également que la fonction de directeur de l'école doctorale sera également renouvelée, un appel à candidature sera envoyé.

13 Budget

Elmira ARAB TEHRANY KAHN explique aux membres que la dotation de l'école doctorale pour 2024 est en baisse (liés au nombre de soutenance par année civile) mais que l'établissement à prélevé 20% de la dotation globale des ED et que sur ces 80% la MDD à prélevé 20% afin de les attribuer sur des projets ciblés. A ce titre l'école doctorale a déposé deux projets :

- Soutien au contrat doctoraux des pôles A2F et OTELO pour 4550€
- Journée scientifique de l'école doctorale pour 2500€

Les résultats sont attendus prochainement. Dans tous les cas, Elmira ARAB TEHRANY KAHN explique aux membres que le budget de l'ED sera amputé et qu'il faudra faire des choix dans les types de financements ou dans les montants attribués.

• Budget 2024

ED	Budget socle départ (80%)	Budget socle final (ouverture 100 % crédits)	complément budget sur socle	Actions déposées pour	Propositions retenues - Soutien par ED	Propositions non retenues à prendre sur socle	Commentaire	Budget TOTAL ED 2024 colonne C+F
BIOSE	20 682 €	27 164 €	6 482 €	9 550,00 €	4 950,00 €	4 600,00 €		32 114,00 €
C2MP	29 876 €	39 232 €	9 356 €	9 600,17 €	7 600,17 €	2 000,00 €	dont 2500€ de MS	46 832,17 €
IAEM	38 452 €	50 491 €	12 039 €	15 300,00 €	15 300,00 €	- €	dont 1900€ de MS	65 791,00 €
SIMPPE	24 077 €	31 618 €	7 541 €	10 500,00 €	8 900,00 €	1 600,00 €	dont 6000€ de MS	40 518,00 €
SIRENA	22 284 €	29 265 €	6 981 €	7 050,00 €	2 500,00 €	4 550,00 €		31 765,00 €
HNFB	39 000 €	51 148 €	12 148 €	19 700,00 €	12 500,00 €	5 900,00 €		63 648,00 €
SLTC	33 697 €	44 193 €	10 496 €	18 408,12 €	2 908,12 €	15 500,00 €	dont 771€ de MS	47 101,12 €
SJPEG	26 172 €	34 329 €	8 157 €	7 713,36 €	3 313,36 €	4 400,00 €	dont 2313,36€ de MS	37 642,36 €
TOTAL	234 240 €	307 440 €	73 200 €	97 821,65 €	57 971,65 €	38 550,00 €	dont 13484,53 € de MS	365 411,65 €

Rappel pas de contribution handicap cette année pour les ED.

14 Bilan des formations

Elmira ARAB TEHRANY KAHN présente aux membres le catalogue de formation proposé par l'école doctorale dans la catégorie des formations disciplinaires, normalement le catalogue de formation devrait être ouvert sur le même modèle que l'an passé, le budget de masse salariale de l'ED n'étant pas impacté.

Il est également rappelé que deux nouvelles formations ont été ouvertes l'an dernier, SPICE MP et Anglais scientifique. Cette dernière rencontre un très grand succès auprès des doctorants et il serait intéressant d'ouvrir des modules supplémentaires néanmoins nous manquons d'intervenants qualifiés. Evelyn FÜR



propose le profil d'un collègue américain qui pourrait-être intéressé pour dispenser cette formation. Elmira ARAB TEHRANY KAHN demande son contact et va prendre attache avec lui.

14 Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question diverses supplémentaires la réunion est terminée.

Elmira ARAB TEHRANY KAHN

Directrice de l'école doctorale